



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2019

- Membres afférents au Conseil Municipal : 12
- En exercice : 12
- Présents : 10

- Excusés : Patrick CISTERNE, pouvoir à B. BON
Irène MAURIN, pouvoir à N. NOËL
- Secrétaire de séance : Jean-Michel MURER
- Président de séance : Michel GILES, Maire

Ouverture de la séance à 18 h 40

M. le Maire présente Marine FRÉMION, nouvelle secrétaire de mairie, qui assiste à ce Conseil Municipal.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal précédent :

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 21 février 2019 est lu et approuvé à l'unanimité.

I. PROJET EOLIEN : Point d'information

M. le Maire explique que depuis quelques semaines, de fausses informations circulent sur notre commune, mettant directement en cause la municipalité en place. Le Maire et les membres du Conseil Municipal ont donc décidé d'inscrire ce sujet à l'ordre du jour pour rétablir certaines vérités :

Dès 2016, les élus de Puy-Saint-Martin se sont déclarés favorables à la mise en œuvre d'un projet éolien sur la commune à la quasi-unanimité (une seule personne sur 15 s'est déclarée contre ; elle a démissionné depuis). Ils savent en effet que la lutte contre le réchauffement climatique nécessite la mobilisation de toutes les sources d'énergie renouvelable, dont l'éolien.

Rien n'a été caché sur cet engagement en faveur de l'éolien. Le sujet a été abordé, et figure dans les comptes rendus des Conseils Municipaux des 24 novembre 2016, 23 mars 2017, 27 avril 2017, 22 juin 2017, 21 décembre 2017, 26 avril 2018. Il est abordé à 3 reprises dans le « Puy-Saint-Martinois » N° 76 de mars 2017, et régulièrement évoqué lors des vœux en 2017, 2018, et 2019. Un café citoyen a été proposé sur le sujet le 19 janvier dernier. Le sujet a également été évoqué largement lors du café citoyen du 11 février 2017. Il a été repris dans le Plan Local d'Urbanisme qui préconise de favoriser l'installation de sources d'énergie renouvelable, et précise même dans le rapport de présentation la zone propice à l'éolien au Nord-Nord-Est en marge des limites communales, conformément au schéma éolien départemental.

Sur les bases d'une étude dite de « préféabilité » réalisée par la CCVD en 2017 le Conseil Municipal de Puy-Saint-Martin a décidé à l'unanimité le 21 décembre 2017 de poursuivre ce projet éolien.

La commune est actuellement en négociation avec la CCVD, le fonds OSER ENR, fonds d'investissement dans les projets d'énergies renouvelables de la région Auvergne-Rhône-Alpes, et Bellane Energie SAS, exploitant d'une des deux éoliennes voisines de la Répara-Auriples. Il s'agit de développer un parc éolien dont le capital serait maîtrisé à 50% par les collectivités locales et les citoyens du territoire.

Lorsque la société sera créée, les études d'impact du projet pourront commencer : pose d'un mât de mesure du vent, études naturalistes (avifaune), acoustiques, paysagères, ...

Ces études vont durer au moins un an, avant de pouvoir déposer un permis de construire qui fera l'objet d'une enquête publique, et relèvera d'une décision préfectorale.

M. le Maire apporte ensuite des réponses aux questions qui lui ont été adressées par un collectif de Puy-Saint-Martinois, et qui sont consultables sur le site Internet de la commune.

Il conclut en indiquant que nous nous situons au début d'un processus long et complexe, qui nécessitera des efforts de communication, d'information et de transparence.

Le Conseil Municipal compte sur la sagesse des Puy-saint-martinois pour aborder ce dossier important avec calme, et faire confiance à la municipalité qui s'est toujours efforcée de les informer de ses projets et de ses décisions.

Le Conseil Municipal tient à remercier les nombreux participants à ce point de l'ordre du jour pour leur comportement citoyen qui a permis un déroulement normal du Conseil Municipal.

II. FINANCES ET ENERGIE

Vote des taux des taxes communales :

↳ *Après délibération, les membres du Conseil Municipal se prononcent à l'unanimité pour le maintien en 2019 des mêmes taux de taxes locales votés en 2018 :*

- Taux Taxe Foncière sur le Bâti, TFB : 17, 37%
- Taux Taxe d'Habitation, TH : 13, 15%
- Taux Taxe Foncière sur le Non Bâti, TFNB : 62, 56 %

Approbation des documents budgétaires :

Sous la présidence de Monsieur MURER, Adjoint au Maire, chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine, en vue des délibérations budgétaires annuelles, les comptes de l'exercice 2018, et les budgets 2019 préparés lors des précédentes réunions de la Commission Finances.

A) BUDGET PRINCIPAL - M14

A-1 Approbation du Compte Administratif 2018 :

Le Compte Administratif, présente :

- En Fonctionnement, un montant de 471 916, 27 € pour les dépenses, et 562 947, 65 € pour les recettes ainsi qu'un résultat de l'exercice antérieur de + 116 095, 35 € ;
- En Investissement, 243 266, 70 € pour les dépenses, 133 765, 57 € pour les recettes, et un résultat de l'exercice antérieur de + 50 921, 90 €.

↳ *Hors de la présence de Monsieur Michel GILES, Maire, l'ensemble des membres du Conseil présents approuvent à l'unanimité le Compte Administratif 2018 du budget principal de la commune.*

A-2 Approbation du Compte de Gestion 2018 :

Le Compte de Gestion établi par la trésorerie, qui est identique et conforme au Compte Administratif est à son tour soumis à l'approbation du Conseil Municipal rejoint par le Maire ;

↳ *Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le Compte de Gestion 2018 du budget principal de la commune.*

A-3 Affectation du Résultat 2018 :

L'excédent de fonctionnement global de 210 126, 73 € est repris dans le budget 2019 pour un montant de 100 126, 73 € en recette de fonctionnement et pour un montant de 110 000, 00 € en recette d'investissement (chapitre 1068).

↳ *L'affectation de résultat ainsi présentée, est approuvée par les membres présents à l'unanimité.*

A-4 Vote du budget 2019 :

Le budget de fonctionnement s'élève à 615 326, 73 € et le budget d'investissement à 377 000, 00 €.

Le détail par chapitre budgétaire s'établit comme suit :

M14 - FONCTIONNEMENT				M14 - INVESTISSEMENT			
DEPENSES en €		RECETTES en €		DEPENSES en €		RECETTES en €	
Déficit antérieur	00	Excédent antérieur	100 126, 73	Solde reporté	58 539, 00	Solde d'Inv. Reporté	0, 00
Charges générales	148 000, 00	Atténuations charges	2 000, 00	Opérations patrimoniales	0, 00	Virement section Fonctionnement	64 000, 00
Charges de personnel	270 000, 00	Opérations d'ordre	00	RBT d'emprunts	59 460, 77	Opérations d'ordre	13 000, 00
Atténuations de produits	6 000, 00	Produits de services	35 000, 00			Opérations d'Ordre/Section	0, 00
Virement investissement	64 000, 00	Impôts et taxes	376 000, 00	Immobilisations incorporelles	22 000, 00		
Opérations d'ordre	13 000, 00	Dotations et participations	80 000, 00	Subventions d'équipement	8 000, 00	Dotations fonds divers	127 000, 00
Charges courantes	100 000, 00	Autres produits	22 000, 00	Immobilisations corporelles	76 000, 00		
Charges financières	12 000, 00	Produits financiers	100, 00			Subventions	119 000, 00
Charges exceptionnelles	2 326, 73	Produits exceptionnels	100, 00	Immobilisations en cours	153 000, 00	Emprunts	54 000, 00
TOTAL DEPENSES	615 326, 73	TOTAL RECETTES	615 326, 73	TOTAL DEPENSES	377 000, 00	TOTAL RECETTES	377 000, 00

↳ Après délibération, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le budget principal 2019.

B) BUDGET ANNEXE "ASSAINISSEMENT" - M49

B-1 Approbation du Compte Administratif 2018 :

Le Compte Administratif, présente :

- *En Fonctionnement*, un montant de 65 343, 98 € pour les dépenses, et 79 975, 88 € pour les recettes ainsi qu'un résultat de l'exercice antérieur de + 13 330, 44 € ;
- *En Investissement*, 79 442, 63 € pour les dépenses, 47 817, 75 € pour les recettes, et un résultat de l'exercice antérieur de + 69 646, 52 €.

↳ *Hors de la présence de monsieur Michel GILES, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2018 du budget annexe de la commune.*

B-2 Approbation du Compte de Gestion 2018 :

Le Compte de Gestion établi par la trésorerie, qui est identique et conforme au Compte Administratif est à son tour soumis à l'approbation du Conseil Municipal rejoint par le Maire ;

↳ *Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2018 du budget annexe de la commune.*

B-3 Affectation du Résultat 2018 :

Le résultat à affecter de 27 962, 34 € (résultat en fonctionnement de 2018 + résultat antérieur) est entièrement repris dans le budget 2019 en recette de fonctionnement (Ch. 002).

↳ *L'affectation de résultat ainsi présentée, est approuvée par les membres présents à l'unanimité.*

B-4 Vote du budget 2019 :

Le budget de fonctionnement s'élève à 94 462, 34 € et le budget d'investissement à 100 021, 64 €.

Il est détaillé selon les sections dans le tableau comme suit :

M49 - FONCTIONNEMENT				M49 - INVESTISSEMENT			
DEPENSES en €		RECETTES en €		DEPENSES en €		RECETTES en €	
Déficit antérieur	0, 00	Excédent antérieur	27 962, 34	Solde reporté	0, 00	Solde d'excédent	38 021, 64
Charges générales	46 000, 00	Atténuations charges	0, 00	Opérations patrimoniales	2 500, 00	Vrts. Section Fonctionnement	6 000, 00
Charges de personnel	7 134, 32	Opérations d'ordre	2 500, 00	RBT d'emprunts	9 000, 00	Opérations d'ordre	28 000, 00
Virement investissement	6 000, 00	Produits de services	62 000, 00	Immobilisations incorporelles	8 000, 000	Dotation Fonds Divers	5 000, 00
Opérations d'ordre - sections	28 000, 00	Impôts et taxes	0, 00	Subventions	0, 00	Subventions	23 000, 00
Charges de gestion	3 000, 00	Subventions	2 000, 00	Immobilisations corporelles	20 000, 00		
Charges financières	3 000, 00	Autres produits	0, 00				
Charges exceptionnelles	1 328, 02	Produits exceptionnels	0, 00	Immobilisations en cours	60 521, 64	Emprunts	0
TOTAL DEPENSES	94 462, 34	TOTAL RECETTES	94 462, 34	TOTAL DEPENSES	100 021, 64	TOTAL RECETTES	100 021, 64

↳ Après délibérations, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le budget "Assainissement" pour l'exercice 2019.

Le Maire et l'ensemble du Conseil Municipal remercie Jean-Michel MURER pour la qualité des documents présentés.

III. INTERCOMMUNALITE, URBANISME, PERSONNEL, ADMINISTRATION GENERALE :

Intercommunalité

- CCVD : C/R du Conseil Communautaire du 26 février 2019
 - o Premiers résultats de l'étude « Eau et Assainissement », Présentation du SAGE Bas-Dauphiné, Vote de la taxe GEMAPI, PCAET
- CCVD : C/R du Conseil Communautaire du 26 mars 2019
 - o Présentation des actions de la Mission Locale, du SAGE Drôme, révision allégée du PLU de Cliousclat, Arrêt du PLU d'Ambonil
- CCVD : C/R du bureau communautaire du 7 mars 2019
 - o Subvention CIAS 207 800 €, Mission Locale 43 478 €, vente parcelles Le Petit Pré à PSM
- SIEBRC : C/R du conseil syndical du 27 mars
 - o Vote du budget 2019 : Fonction. 1 702 900 €, Investis. 4 585 347 € Emprunt 2,8 M€
- SIGMA, SID, SDED

Urbanisme

- Modification simplifiée du PLU : Délibération

M. le Maire présente les raisons pour lesquelles une modification simplifiée du plan local d'urbanisme (PLU) est rendue nécessaire et les objectifs qui seront poursuivis :

 - Modifier l'OAP Sud et notamment ses emplacements réservés et sa trame viaire,
 - Rendre le règlement de la zone N conforme au rapport de présentation et au PADD, notamment en ce qui concerne l'installation d'éoliennes,
 - Reprendre les zones de présomption de prescription archéologique (ZPPA) qui figuraient dans les plans du POS.
 - Adapter la formulation des articles 11 du règlement (Toitures et Clôtures).

↳ **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de demander au Président de la CCVD de bien vouloir procéder à cette modification simplifiée du PLU.**
- Aménagement de l'OAP Sud – convention avec le promoteur : Délibération

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Puy-Saint-Martin a prescrit une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) sur la parcelle N° 258 AC 48.

La société EDS projette d'acquiescer cette parcelle, dans le but d'y réaliser un lotissement.

Monsieur le maire présente un projet de convention entre la commune et la société EDS pour la gestion et l'aménagement de la voirie du lotissement, de l'aire de stationnement et de l'aire de service pour camping-cars.

↳ **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité ce projet de convention avec la société EDS.**
- Présentation du diagnostic du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) : Tous les habitants sont conviés à une réunion le jeudi 11 avril à 19h à la salle des fêtes de Puy-Saint-Martin.

Afin que chacun puisse poser des questions, mais aussi exprimer ses propositions et suggestions pour l'avenir du territoire, un dispositif d'ateliers citoyens sera mis en place pour s'informer et transmettre ses idées.

Après une introduction en séance plénière, durant laquelle le projet sera présenté, des groupes de travail seront constitués, permettant d'alimenter directement la réflexion du diagnostic du territoire. Un temps de restitution viendra clore la séance afin de partager collectivement les conclusions.

Personnel

- Recrutement d'une secrétaire de mairie

Suite à l'appel à candidatures, c'est Marine FRÉMION qui a été retenue pour occuper le poste de secrétaire de mairie.
- Création d'un emploi temporaire dans le cadre du dispositif « Parcours Emploi Compétences (PEC) »

Suite à la demande de mise en disponibilité de Guillaume PETIT, M. le Maire propose de créer un emploi d'agent des services techniques dans le cadre du parcours emploi compétences (PEC) à compter du 15 avril 2019 pour une durée de travail de 26h par semaine.

↳ **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité la création d'un emploi « PEC ».**
- Recrutement d'un agent contractuel pour remplacer un agent des services techniques.

M. le Maire propose de recruter M. Jean-Luc ROSTAING, qui figure sur la liste d'attente établie lors du dernier recrutement d'agent contractuel temporaire.

Il bénéficiera d'un contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de 12 mois.

↳ **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité le Maire à procéder à ce recrutement.**

Administration générale

- Calendrier municipal
Dates de réunion du CM : 25 avril, 23 mai, 27 juin

- Avis pour extension d'un élevage de volailles à SOYANS
Le Maire indique qu'un projet d'extension d'un élevage de volailles de chair situé Chemin de la Combe des Durons sur la commune de Soyans (26400) est actuellement soumis à enquête publique, du 2 avril au 2 mai 2019.
Dans le cadre de l'instruction de ce dossier, l'avis de la commune de Puy-Saint-Martin est sollicité.
↳ ***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 6 voix pour, 3 voix contre et 3 abstentions de ne pas s'opposer à ce projet.***

- Elections municipales de 2020 : anticipation
En raison de l'ordre du jour chargé, ce point est reporté à un prochain conseil.

- Prêt de tables et bancs pliants
Pour remplacer les plateaux et les tréteaux dont l'utilisation n'était pas très commode, la commune a acheté 8 tables pliantes et 16 bancs. Le prêt de ce matériel est possible pour les habitants de Puy-Saint-Martin.

IV. JEUNESSE, VIE SCOLAIRE, SOLIDARITE, LOGEMENT

Vie scolaire

- Compte rendu du Conseil d'Ecole du 18 mars
En raison de l'ordre du jour chargé, ce point est reporté à un prochain conseil.

- Compte rendu du Conseil de RPI du 25 mars
En raison de l'ordre du jour chargé, ce point est reporté à un prochain conseil.

Logement

- Convention de gestion locative
En raison des difficultés rencontrées pour conclure un mandat de gestion locative pour la location des 2 appartements situés au-dessus de l'école, le Maire propose, dans un premier temps et pour louer sans délai ces appartements, de signer avec l'agence Square Habitat un mandat de location simple pour les prestations suivantes :
 - Visites,
 - Recherche et sélection des locataires,
 - Constitution du dossier de location,
 - Rédaction des baux avec entête mairie et signature du maire,
 - Etat des lieux d'entrée et de sortie.

- ↳ ***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par à l'unanimité de conclure un mandat de location avec Square Habitat.***

V. TRAVAUX, VOIRIE, ASSAINISSEMENT, CADRE DE VIE

Travaux

- Décorations de Noël
En raison de l'ordre du jour chargé, ce point est reporté à un prochain conseil.

Voirie

- Etude de la traverse du village : choix du bureau d'études
Une demande d'informations complémentaires a été adressée aux bureaux d'étude pré-sélectionnés.

- Déploiement de la fibre optique : travaux à venir
La liste des petits travaux prévus sera présentée ultérieurement.

- Inauguration de la déviation
Elle aura lieu le vendredi 5 avril à 14h au Rond-point de Manas. Tous les Puy-saint-martinois sont invités.

Cadre de vie

- Journée citoyenne
La journée citoyenne 2019 se déroulera le samedi 25 mai (date de la journée nationale). Ses modalités seront précisées lors du Conseil Municipal d'avril.

VI. VIE ASSOCIATIVE, CULTURE, TOURISME, ET COMMUNICATION

Vie associative

- Réunion annuelle des associations
Elle est fixée au Jeudi 16 mai à 18h30 à la salle des fêtes.

Tourisme

- Projet de camping
Le Maire a été informé d'un projet de camping sur le territoire de la commune, quartier des Fours (vers Manas). Le Conseil est favorable au principe d'un camping sur le territoire de la commune, et d'accord pour le soutenir, sous réserve bien sûr des précisions ultérieures concernant les aspects paysagers, environnementaux, ...

La séance est levée à 20 h 30.

Prochaine séance du Conseil Municipal : le jeudi 25 avril 2019, à 18 h 30.